Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-200041556-20261014-2026-082-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

Communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2026-082** EN DATE DU : **14 OCTOBRE 2026**

TERRITOIRE DE PROJETS : SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2026-2028 AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE TERRITOIRE DE GUÉRET

L'an deux mille vingt six, le quatorze octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de La Forêt du Temple, selon convocation le 07/10/2026, sous la présidence de Sylvain DUQUÉROIX, Président.

Madame Dorota MENARD a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs
AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DUQUÉROIX Sylvain, GABAUDE Alexandra, LAFAYE Laurent, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, LASSAUGE Frédéric, MENARD Dorota, MERCIER Stéphane, MEYRAT Jean-Pierre, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, RAOULT Philippe, ROUSSILLAT Florence, SAUDER Damien, VIRMONT Fabien.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3)
Pierre GUYOT donne pouvoir à Annick CHEMISIER, Isabelle HUMBERT donne pouvoir à Jean-François BOUCHET, Annie MARCHAND donne pouvoir à Roger LANGLOIS,

EXCUSÉ (0)

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	27	27	27	0

Vu la délibération n°2022-068 en date du 15 novembre 2022 portant sur le contrat de développement et de transitions 2023-2025 – territoire de Guéret,

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit sa politique d'aménagement et de développement des territoires à travers des contrats territoriaux fondés sur une stratégie locale partagée et sur les projets portés par les territoires. Ces contrats s'inscrivent notamment, dans les orientations de la feuille de route régionale Néo Terra, qui place les transitions écologique, énergétique et sociale au cœur des politiques régionales.
Dans ce cadre, le Contrat de développement et de transitions 2026-2028, du Territoire de Guéret, est appelé à s'inscrire dans la continuité des démarches engagées à l'échelle du territoire. Il concerne le périmètre composé de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche et de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.
La stratégie territoriale partagée repose sur une note d'enjeux qui met en évidence un territoire à la fois fragile et résilient, confronté à des enjeux démographiques, économiques, sociaux et environnementaux, mais disposant également de ressources et de dynamiques sur lesquelles s'appuyer.

La note d'enjeux fait notamment ressortir :
• un maintien démographique fragile, marqué par un solde naturel négatif, un vieillissement de la population et la nécessité de renforcer l'attractivité du territoire ;
• un tissu socio-économique fragile, fortement marqué par les revenus publics, les pensions de retraite et les revenus sociaux, mais bénéficiant d'un dynamisme entrepreneurial et d'une économie de proximité à conforter ;

• des ressources importantes en matière d'agriculture, de tourisme vert, de loisirs et sports de pleine nature, ainsi qu'un tissu associatif et une économie sociale et solidaire particulièrement dynamiques ;
• des conditions de résidence qui appellent une attention particulière en matière d'accès aux soins, de logement, d'équipements et de services, ainsi que de mobilité ;
• des enjeux environnementaux majeurs liés notamment à la ressource en eau, à la biodiversité, aux déchets, à la sobriété foncière et à l'adaptation du territoire au changement climatique.

À partir de ce diagnostic, la stratégie territoriale partagée fixe comme ambition « d'assurer l'habitabilité du territoire pour accroître son attractivité ». Elle affirme que l'attractivité ne peut être dissociée des conditions de vie, de la santé, de l'environnement, du dynamisme local et de la cohésion sociale.

3 axes stratégiques ont ainsi été définis comme suit :
AXE 1 : Insuffler une dynamique économique, une croissance saine, durable et partagée.
AXE 2 : Garantir le bien-être de tous pour assurer lien et cohésion sociale.
AXE 3 : Préserver le vivant, l'environnement et nos ressources pour s'assurer un avenir durable.

À la différence du précédent contrat, il n'y a pas de plan des opérations programmées sur les trois années du contrat. Les projets pourront ainsi être intégrés au contrat au fil de l'eau, au fur et à mesure de leur émergence et de leur maturité, dans le respect des orientations stratégiques partagées avec la Région.

La Région accompagne également le territoire à travers un soutien à l'ingénierie territoriale, à hauteur de 2 ETP concernés, afin de contribuer à l'animation, à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie territoriale et du contrat.

Est-annexé :

- le Projet de Contrat de développement et de transitions 2026-2028 avec la Région Nouvelle-Aquitaine et le territoire de Guéret.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- APPROUVE le contrat de développement et de transitions 2026-2028 avec la Région Nouvelle-Aquitaine et le territoire de Guéret,

- AUTORISE le Président à signer le contrat de développement et de transitions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Sylvain DUQUÉROIX

CC Portes de la Creuse en Marche
23350 GENOUILLAC

Le secrétaire de séance
Dorota MENARD